

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,  
Le vingt quatre juin, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

18 juin 2015

A l'exception de :  
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,  
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,  
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE,  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT,  
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU,  
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du  
Conseil Municipal

24 JUIN 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 26

Votants ---- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **34/ QUAI DES ARTS – SAISON 2015-2016 – TARIFS DE LA BILLETTERIE – APPROBATION**

**RAPPORTEUR** : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

#### **EXPOSÉ :**

#### **I – Barèmes de billetterie.**

##### **I-1) La grille tarifaire et critères d'accessibilité aux différentes catégories de tarifs**

La grille tarifaire de la billetterie spectacles de Quai des Arts est composée de tarifs déclinés en six catégories :

Catégorie A : Tête d'affiche et spectacle avec une équipe artistique importante

Catégorie B : Concert double- plateaux, artistes de notoriété

Catégorie C : Théâtre, chanson découverte, cirque, danse, partenariats

Catégorie D : Spectacles familiaux

Catégorie E : Partenariats, Pratiques amateurs

Catégorie F : Jeune public

A l'exception du tarif D qui a connu une évolution en 2014, la grille tarifaire est restée sur les mêmes bases depuis 2008.

Il est proposé pour la prochaine saison, tel que présenté dans le tableau ci-dessous, de procéder à une réévaluation des tarifs à hauteur de 1 € pour les tarifs de catégories A, B, C et E et de 0,50 € pour les tarifs de catégorie F. La catégorie D reste inchangée.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

A noter que le tarif réduit de la catégorie C reste à 10 € pour limiter l'impact sur le public bénéficiaire du tarif réduit très présent sur les spectacles de cette catégorie et pour lequel la Commune souhaite favoriser l'accès.

Catégories de tarif	A		B		C		D	E		F	
	Téle d'affiche, spectacle à grande distribution		Concert double-plateau, artistes de notoriété		Théâtre, chanson découverte, cirque, danse		Specacles familiaux	Partenariats, Pratiques amateurs		Jeunes publics	
	actuel	proposition	actuel	proposition	actuel	proposition	non modifié	actuel	proposition	actuel	proposition
Plein tarif	22,5	<b>23,5</b>	18	<b>19</b>	15	<b>16</b>	12	8	<b>9</b>	6,5	<b>7</b>
Tarif préférentiel	19	<b>20</b>	16	<b>17</b>	13	<b>14</b>	11	7	<b>8</b>	5,5	<b>6</b>
Tarif Abonnés	17	<b>18</b>	14	<b>15</b>	12	<b>13</b>	10	6	<b>7</b>	4,5	<b>5</b>
Tarif réduit	15,5	<b>16,5</b>	13	<b>14</b>	10	<b>10</b>	8	5	<b>6</b>		
Tarif Abonnés réduit	14	<b>15</b>	10	<b>11</b>	8	<b>9</b>	8	5	<b>6</b>		

Les critères d'accessibilité, tels que précisés dans la grille tarifaire fournie en annexe, aux tarifs préférentiel, abonné, réduit et abonné réduit, sont reconduits.

Par exception, dans le cadre des partenariats mis en place sur la saison 2015/2016, le tarif abonné est accessible sur une sélection de spectacles aux abonnés des structures partenaires suivantes : le Théâtre de Saint-Nazaire sur le spectacle du samedi 16 janvier 2016, le Carré d'argent de Pontchâteau sur les spectacles du Pôle danse des 24 novembre 2015 et 24 février 2016, Atlantia de la Baule pour le spectacle Mystère Sax du 8 décembre 2015, Athanor de Guérande pour la soirée Transcendance du 24 novembre 2015 et le VIP de Saint-Nazaire pour les concerts des 20 février et 30 avril 2016.

Par extension, le tarif préférentiel est proposé aux abonnés des salles partenaires et de proximité suivantes : le Théâtre de Saint-Nazaire, la salle Sainte-Anne de Saint-Lyphard, le Carré d'argent de Pontchâteau, Atlantia de la Baule, Athanor de Guérande et le VIP de Saint-Nazaire.

Il est précisé que le tarif « abonné réduit » est applicable aux étudiants et scolaires de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA, allocataires "adulte handicapé" et sur quotient familial aux Pornichétins de plus de 60 ans.

Ce tarif s'applique également aux groupes scolaires et centres de loisirs qui souhaitent assister aux séances tout public uniquement en soirée.

## I-2) Les tarifs hors grille

Sont reconduits les tarifs hors grille suivants :

- tarif scolaire : 3 € par enfant des écoles de Pornichet, 4 € aux écoles hors de Pornichet et gratuité pour les accompagnateurs adultes sur une base de 1 accompagnateur pour 12 élèves ;
- commission perçue en supplément du prix sur chaque vente en ligne via le site Internet de Quai des Arts : 1,30 € sur chaque billet acheté hors abonnement et 5 € pour un abonnement (quel que soit le nombre de billets) ;
- pass culture & sport du Conseil Régional : remboursables auprès de la Région aux montants de 15 € pour les spectacles de tarif A et 10 € pour les autres tarifs ;
- gratuité pour les écoles de Pornichet sur les séances dites « arbres de Noël » des écoles maternelles et primaires.

L'ensemble des tarifs s'entendent toutes taxes comprises ; à noter que le taux de TVA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui s'applique sur la billetterie est de 2,10% ou de 5,50% pour les spectacles ayant été joués plus de 140 fois.

## II – Tarifs spéciaux et conditions particulières.

### II-1) Tarifs spéciaux

Deux spectacles dont les coûts d'achat sont supérieurs au budget habituel sur ce type de programmation, se verront appliquer un tarif spécial qui se déclinera comme suit :

- *Feu ! Chatterton !*, le 20 février 2016
- *Sophia Aram : le fond de l'air effraie*, le 19 avril 2016

Plein tarif	26 €
Tarif préférentiel	24 €
Tarif Abonnés	22 €
Tarif réduit et abonnés réduits	20 €

A noter également que, de manière exceptionnelle, le tarif abonné réduit est égal au tarif réduit en raison du coût et du caractère particulier de ces spectacles.

### II-2) Partenariat avec le Grand T - EPCC

Dans le cadre de la décentralisation de spectacles produits par le Grand T- EPCC, Quai des Arts accueillera sur la saison 2015/2016, 2 spectacles dont une partie des places sera réservée au public du Grand T et vendue directement par ses services de billetterie selon leurs propres tarifs. Une convention définissant les modalités du partenariat entre Quai des Arts et le Grand T - EPCC est soumise au vote du Conseil Municipal. L'intégralité de la recette encaissée par le Grand T sera reversée à Quai des Arts.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs du Grand T tels que suivants :

Tarif spectacle	Abonné adulte	Abonné préférentiel	Abonné réduit
[Hullu] 16/01/16	13 €	11 €	6 €
Kohlhaas 11/03/16	13 €	11 €	6 €

Le partenariat avec le Grand T inclut également la participation à l'opération « T au théâtre ». Dans ce cadre, Quai des Arts propose d'accueillir des classes de 3<sup>ème</sup>, sur les séances tous publics des spectacles « *L'Avare* » présenté à Quai des Arts le lundi 16 novembre 2015 à 20h (120 places maximum) et « *Hors-Piste* » présenté à Quai des Arts le vendredi 8 janvier 2016 à 20h30 (60 places maximum). Le tarif des places commercialisées par le Grand T pour toutes les structures du département associées à cette opération est de **7 € par élève et 1 place gratuite pour un accompagnateur pour 15 élèves.**

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et le Grand T, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 60 places pour la représentation du 15 mars 2016 du spectacle « *A bien y réfléchir, et puisque vous soulevez la question, il faudra trouver un titre un peu plus percutant ou la sortie de résidence* » de la Cie 26000 Couverts.

La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs du Grand T. L'intégralité des recettes sera reversée au Grand T.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

Spectacle / Tarif	Tarif abonné	<b>Abonné Réduit</b> personnes de moins de 25 ans, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), détenteurs de la carte CartS et de la Carte Blanche Ville de Nantes	<b>Supplément pour le transport en bus aller et retour Pornichet / Nantes (optionnel)</b>
<i>A bien y réfléchir...</i> <b>Le Grand T – Nantes</b> <b>15 mars 2016</b>	<b>19 €</b>	<b>9 €</b>	<b>3 €* </b>

\* Quai des arts affrètera un bus le 15 mars 2016 afin de proposer de manière optionnelle et en sus du billet de spectacle, le transport aller-retour Pornichet/Nantes. Il est proposé qu'une quote-part du coût du transport soit pris en charge par les spectateurs à hauteur de 3 € par personne. Cette somme reste acquise à Quai des Arts.

#### II-3) Partenariat dans le cadre du Pôle Danse

Comme la saison précédente, dans le cadre de ses attributions précisées par la convention Pôle Danse adoptée en Conseil Municipal du 4 avril 2013 et reconductible jusqu'en 2015, l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique proposera au public des forfaits "atelier et spectacle" comprenant la participation à un atelier de danse et une place de spectacle à Quai des Arts. Quai des Arts refacturera à Musique et Danse en Loire-Atlantique la place de spectacle au **tarif de 8 €**.

De plus, le Carré d'Argent de Pontchâteau et Quai des Arts commercialiseront l'ensemble des spectacles programmés dans ce cadre y compris les spectacles se déroulant dans la salle partenaire. Les recettes encaissées pour le compte du partenaire lui seront reversées intégralement sur présentation d'une facture.

#### II-4) Partenariat avec Athanor de Guérande

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et la salle Athanor de Guérande et dont la signature fait l'objet d'une délibération, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 32 places pour le spectacle « Vincent Peirani & Emile Parisien » se déroulant le 4 novembre 2015 à Athanor. La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs d'Athanor, ces tarifs ne figurant pas dans sa grille. L'intégralité des recettes sera reversée à Athanor. Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

Spectacle / Tarif	Tarif abonné	Tarif Abonné Réduit
<b>Duo Andy Emler / Thomas de Pourquery - 04/11/2015</b>	<b>10 €</b>	<b>5,50 €</b>

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et la salle Athanor de Guérande, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 50 places pour la représentation du 8 avril 2016 du spectacle « *Pour le meilleur et pour le pire* » du Cirque Aïtal.

La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs de la salle Athanor. L'intégralité des recettes sera reversée à la salle Athanor.

Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

Spectacle \ Tarif	Tarif abonné	Abonné Réduit personnes de moins de 25 ans, intermittents du spectacle, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), détenteurs de la carte CartS et de la Carte Blanche Ville de Nantes
Pour le meilleur et pour le pire Chapiteau – Guérande 15 mars 2016	12 €	8 €

#### II-5) Partenariat avec Le Théâtre Scène nationale de Saint-Nazaire

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et le Théâtre de Saint-Nazaire et dont la signature fait l'objet d'une délibération, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 80 places pour le spectacle « *Shostakovich et Rasa - Alonzo King Lines Ballet* » se déroulant le 26 janvier 2016 au Théâtre de Saint-Nazaire. La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places aux tarifs du Théâtre de Saint-Nazaire, ces tarifs ne figurant pas dans sa grille. L'intégralité des recettes sera reversée au Théâtre de Saint-Nazaire. Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

Spectacle \ Tarif	Tarif abonnés	Abonné Réduit
Shostakovich et Rasa - Alonzo King Lines Ballet – 26/01/2016	17 €	13 €

#### II-6) Partenariat avec Atlantia Palais des congrès de la Baule

Dans le cadre de la convention passée entre Quai des Arts et Atlantia Palais des congrès de la Baule et dont la signature fait l'objet d'une délibération, les abonnés de Quai des Arts pourront bénéficier d'un quota de 50 places pour le spectacle « *La Traviata* » se déroulant le mardi 8 décembre 2015 au Palais des congrès de la Baule. La billetterie de Quai des Arts mettra en vente ces places au tarif groupe d'Atlantia, ces tarifs ne figurant pas dans sa grille. L'intégralité des recettes sera reversée au Palais des congrès de la Baule. Il est proposé de valider l'utilisation des tarifs suivants :

Spectacle \ Tarif	Tarif groupe
La Traviata – 08/12/2015	44 €

**II-7) Spectacle ou représentation ajouté en cours de saison**

Le tarif appliqué aux éventuels spectacles ou représentations ajoutés en cours de saison, sera celui correspondant à la catégorie du spectacle en question (A, B, C, D, E ou F). Tout nouveau tarif spécial fera l'objet d'une nouvelle délibération.

**III – Formules d'abonnement.**

Il est proposé une reconduction des formules et conditions d'abonnement existantes.

Comme pour la saison précédente, une personne a accès au tarif abonné à partir du moment où elle achète simultanément 3 spectacles de la saison dont deux, au moins, se déroulent à Quai des Arts ou sont programmés dans le cadre du Pôle Danse Pornichet - Pontchâteau. A partir de 4 spectacles achetés simultanément, un des spectacles d'ouverture au choix est offert dans la limite des places disponibles.

Les abonnés réservant 6 spectacles ou plus, hors spectacle d'ouverture, auront accès à « l'**abonnement ambassadeur** » qui leur permettra d'inviter une personne non abonnée de leur choix sur une sélection de spectacles qui leur sera soumise au moment de leur abonnement. Toutefois cet avantage sera limité aux 250 premiers abonnés ambassadeurs, dans l'ordre chronologique de la réception validée des abonnements.

Quai des Arts ouvre l'abonnement sur la saison 2015-2016 par internet à partir du 8 juillet 2015. Ce service accessible via le site [www.quaidesarts-pornichet.fr](http://www.quaidesarts-pornichet.fr) est facturé à l'utilisateur 5 € par abonnement quel que soit le nombre de spectacles acheté.

Seulement 20 à 25% des places par séance seront disponibles à l'abonnement par internet afin de conserver un quota suffisant pour l'ouverture de la billetterie en septembre.

Il est proposé de reconduire l'opération « **Abonnement solidaire** ». L'objectif est de favoriser l'accès des publics les plus précaires aux spectacles de la saison culturelle en faisant financer des billets de spectacle par les abonnés qui le souhaitent. L'abonné a la possibilité d'ajouter à son abonnement un ou plusieurs billets de spectacle non attribué. Cette opération est menée conjointement avec le CCAS de Pornichet dont le rôle sera d'attribuer ces « billets solidaires ».

Une délibération spécifique validera le dispositif matérialisé par une convention entre Quai des Arts pour la Ville de Pornichet et le CCAS de Pornichet. Il est proposé d'approuver le principe de reconduction de l'Abonnement solidaire.

**IV - Modes de paiement.**

La billetterie de Quai des Arts accepte les modes de paiement suivant :

Les espèces, les chèques bancaires, les cartes bancaires sur place et à distance, les chèques-vacances, les virements, les prélèvements en trois fois sans frais (abonnements uniquement), les Pass-culture-sport et Pass-class-groupe (sauf pour les abonnements) de la Région des Pays-de-la-Loire et le passeport Loisir-culture de l'ACENER.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de billetterie de Quai des Arts tels que présentés en annexe.

**DELIBÉRATION :**

⇒Vu les tarifs de la billetterie,

⇒Vu l'avis de la Commission culture et patrimoine en date du 16 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de billetterie de Quai des Arts tels que présentés en annexe.
- Approuve les tarifs spéciaux et les conditions particulières tels que présentés ci-dessus.
- Approuve les formules d'abonnement telles que présentées ci-dessus.
- Approuve les modes de paiement tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR